

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 23

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes pour : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2019

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Hélène LORME, Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20h18), ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ, Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN, Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS, Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT, Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Début de la séance : 19h00 Fin de la séance : 21h52 Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DL.19.016 - Vote des taux 2019

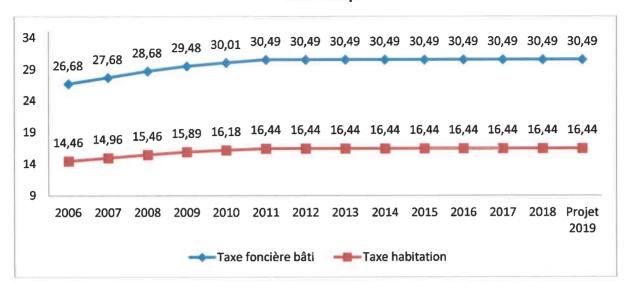
Christian DUMAS expose:

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines » du 11 mars 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur la proposition de taux 2019 ci-dessous:

Taxes	Taux 2018	Taux 2019	
Taxe d'habitation	16.44%	16.44 %	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,49%	30.49%	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	79,49%	79.49 %	

Le budget 2019 confortera une politique fiscale équitable et maitrisée, sans augmentation des taux, et ceci depuis 2011.

Taux votés par la commune



Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Maire

Christian DUMAS

0 2 AVR. 2019 INGRE, le

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : Publication le : 0 8 AVR. 2019 0 4 AVR. 2019

Notification le :

0 8 AVR. 2019

Acte à classer

DL-19-016

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2019-04-04T14-50-30.00 (MI216165733)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190326-DL-19-016-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

Vote des taux 2019

Date de décision :

26/03/2019

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.2. Fiscalité

7.2.2. Vote des taux.

Acte:

DL.19.016-FIN-vote des taux

Multicanal: Non

2019.PDF

Classer

Annuler

Préparé **Transmis**

Accusé de réception

Date 04/04/19 à 14:50

Date 04/04/19 à 14:50

Date 04/04/19 à 14:56

Par RICHARD Aurélie Par RICHARD Aurélie

